



(*) UNIQUEMENT DANS LE SENS PÉRONNE - VALENCIENNES

Sur les Autoroutes du Nord et de l'Est de la France

- La totalité du réseau d'appel d'urgence est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- En cas de difficulté dans les gares de péage automatisées et les stations service automatiques, le client peut s'adresser à un centre d'assistance et de surveillance qui, le cas échéant, permettra l'intervention d'un collaborateur de Sanef dans un délai de quinze minutes.

Site internet : www.sanef.com

